

RGPD

Comment sont protégées mes données personnelles ?

Vos questions...

... Nos réponses !

Qui ?

Ce sont les équipes de l'AMITR qui collectent vos données personnelles, dans le seul but de pouvoir assurer votre suivi de santé au travail .

Quelle finalité ?

L'objectif est uniquement d'apprécier le lien entre votre état de santé, le poste de travail que vous occupez et vos conditions de travail.

De quel droit ?

L'AMITR dispose d'un agrément de l'Etat, délivré par la DREETS Grand Est, qui reconnaît notre compétence en matière de prévention des risques professionnels.

Qui consulte mes données ?

Vos données sont protégées! Personne d'autre que notre équipe pour assurer votre suivi santé et sécurité. Elle est soumise au secret médical et professionnel.

Combien de temps les gardez-vous ?

50 ans pour votre dossier médical en santé au travail. Toutes les données sont hébergées en France sur des serveurs certifiés « Hébergeurs de données de santé ».

Quels sont mes droits ?

Vous avez un droit d'accès, de limitation, de portabilité et de rectification.

Qui puis-je contacter ?

Vous pouvez contacter :

- AMITR amitr@amitr.fr
- Le Délégué à la Protection des Données – dpo@amitr.fr

Et faire une réclamation à la CNIL – cnil.fr

Je reconnais avoir été informé des informations relatives au traitement de mes données personnelles.

Nom, Prénom :

Entreprise :

« Lu et approuvé, Bon pour accord », Le :

Signature :

